

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

20-DCM-DGS-126

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 02 DECEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à huit-clos, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE
CONSEILLERE MUNICIPALE.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Thomas MICHEL — Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Isabelle ROGER – Eric GALIANO – Martine CLOPIN – Bernard PEZERY – Marine BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME – Valérie POZZO DI BORGIO.

POUVOIRS : Chantal JOVER à Cécile CRISTOL GOMEZ ; Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS

ABSENT : Néant

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY

DEBUT DE SEANCE : 18h05

=====

L'assemblée est informée de la démission de Madame Laetitia ISTACE DAVID, Conseillère Municipale.

Monsieur le Préfet en a également été informé conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

20-DCM-DGS-126

Conformément à la rédaction de l'article L. 270 du Code Électoral, la personne suivante de la liste « Réussir Le Pradet ensemble » dont faisait partie Madame ISTACE DAVID, positionnée immédiatement après la dernière personne élue lors du scrutin municipal, est appelée à prendre les fonctions de Conseiller Municipal.

La personne suivante est Madame Valérie POZZO DI BORGO.

Il est donc pris acte du remplacement de Madame Laetitia ISTACE DAVID par Madame Valérie POZZO DI BORGO.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

le 03 DEC. 2020

**Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.